

portant détachement et nomination de Madame
MOUKALA, née SAMBA Colette en qualité de Directrice
du Laboratoire Pharmaceutique du Congo (LAPCO).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution du 24 juin 1973 ;
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n°2067/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires et les actes modificatifs subséquents ;
Vu la loi n° du portant création du LAPCO ;
Vu l'ordonnance n°25/73 du 10 juillet 1973 modifiant l'ordonnance n° 7/71 du 1^{er} février portant statut général des Entreprises d'Etat ;
Vu la loi n°15/67 du 22 juin 1967 déterminant certaines règles d'administration et de gestion communes aux Entreprises d'Etat ;
Vu le décret n° du portant organisation et fonctionnement du Laboratoire Pharmaceutique du Congo (LAPCO) ;
Vu le décret n°75/20 du 9 janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 75/21 du 9 janvier 1975 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

Article premier.- Madame MOUKALA, née SAMBA Colette, Pharmacienne de 4^o échelon en service au Centre Hospitalier de Makélékélé, est détachée auprès du Laboratoire Pharmaceutique du Congo (LAPCO) pour y exercer les fonctions de Directrice.

Article 2.- La rémunération de Mme MOUKALA née SAMBA Colette sera prise en charge par le budget du Laboratoire Pharmaceutique du Congo (LAPCO) qui est en outre redevable envers le Trésor de l'Etat Congolais de la contribution pour constitution des droits à pension de l'intéressée.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressée, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 11 Décembre 1975

Par le Premier Ministre :
Le Ministre de la Santé,

Cl. A. EMPANA

Le Ministre des Finances,

S. OKABE

R. LOFES

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, chargé de l'Industrie,

A. DENGUET